

La Catastrophe de Wetteren

(BELGIQUE)

EXPLOSION D'UNE FABRIQUE DE POUVRE

HUIT MORTS ET UN BLESSÉ

DÉTAILS COMPLETS

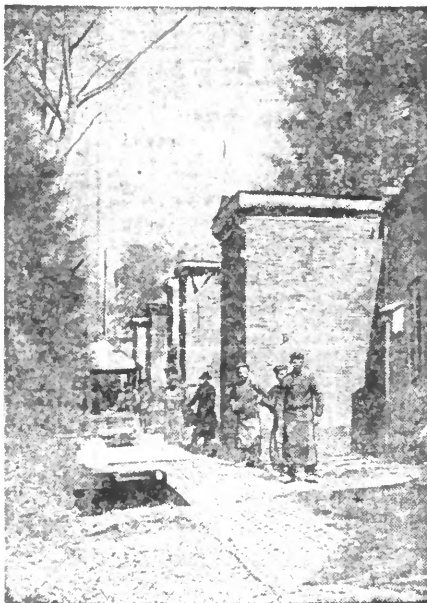
C'est exactement à 3 heures de l'après-midi que l'explosion eut lieu, avec une violence telle qu'elle fut perçue à plusieurs lieues à la ronde, notamment à Gand, qui est situé à 15 kilomètres de Wetteren. Une seconde détonation eut lieu quelques secondes plus tard. Bien qu'on soit habitué dans les environs de Wetteren à ces incidents de fabrication, l'alarme fut vive et le bruit se répandit sur toute la fabrique avait sauté. L'information était exagérée, toute fois la catastrophe était terrible.

L'appel des manquants:
Après le premier moment d'angoisse, la direction fit procéder à l'appel. Neuf ouvriers manquaient. Aussitôt l'on ordonna de débayer les ruines. Travail peu aisé, d'abord parce que la nuit tombait, et ensuite parce que le séchoir tout entier avait été précipité en l'air.

Huit cadavres Dix-huit orphelins
On découvrit bientôt quatre cadavres, carbonisés, mutilés, méconnaissables. Plus, on retravailla les débris, on découvrit une large place au front. Quant aux autres victimes, on n'en a retrouvé aucune, mais des débris informes. Voici les noms des victimes :

1. A. Vollaert, 26 ans; 2. César Iapens, 33 ans; 3. François De Bruycker, 55 ans; 4. Léon Glans, 21 ans. Ces quatre malheureux étaient mariés et laissent chacun deux enfants. 5. Pierre Van Hecke, 40 ans. Ce pauvre homme laisse une veuve et dix enfants mineurs; 6. Charles-Louis Walraeve, 18 ans; 7. Pierre Gabriel, 22 ans; 8. Emile Tondeloor, 40 ans. Ces quatre derniers sont célibataires.

Le blessé s'appelle Auguste Corré, 22 ans.



LES PAVILLONS ISOLÉS

plus de cent mètres. Quant aux machines, il semble qu'elles aient été souffrées.

D'après certaines évaluations, il devait y avoir dans le séchoir, au moment de l'explosion, de 100 à 150 kilos de poudre de chaux.

Un escarpé

Un seul des ouvriers qui travaillaient dans la section des cartouches comprimées, a échappé, sain et sauf, à la catastrophe. C'est un nommé François De Coet. D'après ses dires, il n'y a eu qu'une seconde d'intervalle entre les deux explosions.

« Je fus, dit-il, littéralement enlevé de terre, et essayai de me soulever, lorsque la seconde détonation me rejeta sur le sol. Une vive lueur éclaira les environs, tandis qu'un ébranlement formidable de matériaux se produisait. Je me réfugiai dans le magasin de poudre, où je jetai autour de moi l'épouvante. Je ne sortis de ma retraite que lorsque le silence se fut fait. M. Libbrecht, directeur, arriva aussitôt, avec l'ingénieur Faescaux, et fit commencer les déblais. »



LA POUDRIÈRE ROYALE DE WETTEREN

Il n'est pas grièvement atteint.

L'instruction Arrivée au Parquet

Le Parquet de Tournai est arrivé vers neuf heures du soir. En attendant, la police locale et la gendarmerie avaient commencé l'instruction préliminaire. C'est M. Gramme, procureur général, qui a fait l'interrogatoire, accompagné du juge d'instruction Verweil. C'est à la lueur sinistre de quelques lanternes que se fit l'exploration des lieux de la catastrophe.

La fabrique sinistrée

La fabrique de poudre occupe une superficie d'environ 30 hectares. Tout l'établissement est en bois de hauteurs diverses. Elle est constituée par un grand nombre de petits pavillons isolés, éparpillés dans un bois de peupliers. C'est afin d'éviter le moindre risque de propagation de la détonation d'un seul pavillon, mais de leur fabrication pour les cartouches comprimées. Il est attendu, du côté gauche, à la suite des machines, du côté droit à un bâtiment où sont remisés les tonneaux de salpêtre.

De tout le séchoir, il ne reste qu'un amas informe de débris. Les murs de la salle des machines sont lézardés. Le toit en zinc, couvrant le magasin de salpêtre a été arraché. On en a retrouvé des lambeaux à une distance de

Deux des cadavres ont été ramassés à sept mètres du séchoir sinistré. Quant aux débris humains, c'est dans un rayon de plus de cent mètres qu'ils ont été recueillis.

Les feuilles macabres de samedi

On a recommencé les recherches samedi matin des 10 heures du jour, et vers huit heures, on avait ramassé une partie des débris humains, c'est dans un rayon de plus de cent mètres qu'ils ont été recueillis.

On a recommencé les recherches samedi matin des 10 heures du jour, et vers huit heures, on avait ramassé une partie des débris humains, c'est dans un rayon de plus de cent mètres qu'ils ont été recueillis.

On a recommencé les recherches samedi matin des 10 heures du jour, et vers huit heures, on avait ramassé une partie des débris humains, c'est dans un rayon de plus de cent mètres qu'ils ont été recueillis.

On a recommencé les recherches samedi matin des 10 heures du jour, et vers huit heures, on avait ramassé une partie des débris humains, c'est dans un rayon de plus de cent mètres qu'ils ont été recueillis.

On a recommencé les recherches samedi matin des 10 heures du jour, et vers huit heures, on avait ramassé une partie des débris humains, c'est dans un rayon de plus de cent mètres qu'ils ont été recueillis.

On a recommencé les recherches samedi matin des 10 heures du jour, et vers huit heures, on avait ramassé une partie des débris humains, c'est dans un rayon de plus de cent mètres qu'ils ont été recueillis.

On a recommencé les recherches samedi matin des 10 heures du jour, et vers huit heures, on avait ramassé une partie des débris humains, c'est dans un rayon de plus de cent mètres qu'ils ont été recueillis.

On a recommencé les recherches samedi matin des 10 heures du jour, et vers huit heures, on avait ramassé une partie des débris humains, c'est dans un rayon de plus de cent mètres qu'ils ont été recueillis.

On a recommencé les recherches samedi matin des 10 heures du jour, et vers huit heures, on avait ramassé une partie des débris humains, c'est dans un rayon de plus de cent mètres qu'ils ont été recueillis.

On a recommencé les recherches samedi matin des 10 heures du jour, et vers huit heures, on avait ramassé une partie des débris humains, c'est dans un rayon de plus de cent mètres qu'ils ont été recueillis.

Le crime de Gestres-Grandelin

Versailles, 31 décembre. — Mlle Eugène Contrel, maintenant remise des suites du terrible drame, a recouvert, en même temps que la raison, la mémoire des faits et connaît l'assassin de son père; mais elle se refuse obstinément à dévoiler son nom. On se perd en conjectures sur ce mutisme.

Disparition d'un sac contenant 400.000 fr. de valeurs

Bordeaux, 31 décembre. — On s'est aperçu hier après-midi, à 2 heures, à la gare d'Agen, qu'un sac, contenant de 3 à 400.000 francs de valeurs, mis au train partant le matin de Bordeaux, à 7 heures 18, avait disparu. Des recherches sont faites afin de savoir s'il s'agit d'un vol ou d'une erreur de direction.

Etreennes des Religieux expulsés

Mme Paul Watine, 20 fr.; Mme Leblanc-Ernout, 5 fr.; Anonyme, 20 fr.; Mme Félix Lorthois, 5 fr.; Mme Boutemy-Mazure, 10 fr.; Anonyme, 10 fr.; Anonyme, 50 fr.; Mme César Pollet-Cuvellier, 20 fr.; M. Duthoit-Ouvrot, 5 fr.; Mme Albert Lorthois, 20 fr.; M. Alphonse Watine, 40 fr.; Mme Toulemonde-Parent, 20 fr.; Mme Louis Lepoutre, 10 fr.; Mme Achille Bayart, 10 fr.; Mme veuve Paul Réquillart, 10 fr.; Mme Delcourt-Prouvost, 20 fr.; Mme Mulliez-Delcourt, 5 fr.; Mme André Lepoutre, 20 fr.; Mme Leroux-Sérpelle, 20 fr.; Mme René Derville, 20 fr.; Mme Mazure-Watine, 100 fr.; Mme Auguste Lepoutre, 20 fr.; M. Victor Derville, 20 fr.; Mme Alfred Motte, 100 fr.; Mme Henri Lesquinne, 10 fr.; Anonyme, 5 fr.; Mme Pernel-Watine, 10 fr.; Mme Duthoit-Droulers, 10 fr.; Mme Paul Vand Berghe, 50 fr.; M. Mme Louis Dubar, 300 fr.; Mme Charles Fontaine, 5 fr.; Mlle Howine, 10 fr.; Mme Paul Masurel, 10 fr.; Mme Albert Watine, 10 fr.; Mme Paul Motte, 5 fr.; Anonyme, 10 fr.; Mme Eugène Masurel, 10 fr.; Mme Eugène Delattre, 10 fr.; Anonyme, 20 fr.; Mme Jules Fauvarque, 5 fr.; Mme Verspiere, 10 fr.; Mme Florimond Watel, 10 fr.; Mme Paul Servie, 10 fr.; Mme Pélart, 10 fr.; Anonyme, 20 fr.; M. Edouard-Darvies, 20 fr.; Mme D'Leilly, 5 fr.; M. Paul Delattre, 5 fr.; Mme Henry Glorieux, 5 fr.; Mme Pierre Roussel, 10 fr.; Mme Leclercq-Mullier, 20 fr.; Mme François Roussel, 20 fr.; Mme Georges Heyndrickx, 20 fr.; Mme Edouard Prouvost, 10 fr.; Anonyme, 5 fr.; Mme Clément Dazin fils, 5 fr.; Mme Albert Heyndrickx, 10 fr.; Anonyme, 10 fr.; Anonyme, 25 fr.; Anonyme, 20 fr.; Mme Mulliez-Lestienne, 5 fr.; Mme Georges Motte, 20 fr.; Anonyme, 5 fr.; Mme Jacques Masurel, 10 fr.; Mme Voldemar Lesquinne, 5 fr.; Anonyme, 50 fr.; Mme Leclercq-Motte, 5 fr.; Anonyme, 5 fr.; Mme Emile Toulemonde, 20 fr.; Mme André Masurel, 10 fr.; Mlle Glorieux, 10 fr.; Mme Deloutré-Mathion, 10 fr.; Mme Charles Valentin, 10 fr.; Anonyme, 10 fr.; Mme de Marsilly, 10 fr.; Mme Goutière, 5 fr.; Mme Georges Masurel, 20 fr.; Anonyme, 20 fr.; Anonyme, 10 fr.; Mme Ranson-Duchange, 20 fr.; Mme René Valentin, 5 fr.; Mme Prouvost-Bénot, 10 fr.; Mme Edouard Motte, 20 fr.; Mme Valentin Roussel, 20 fr.; Mme Carvois-Vanourve, 10 fr.; Mme Toulemonde-Motte, 5 fr.; Mme Henry Bruyant, 10 fr.; Mme Vanourve-Croix, 10 fr.; Mme Willem Perle, 5 fr.; Mme Jules Delattre, 5 fr.; Mme Charles Toulemonde, 10 fr.; Mme Carvois-Pollet, 20 fr.; Mme Charles Pollet-Motte, 5 fr.; Mme Joseph Pollet, 20 fr.; Mme Dazin-Eloy, 10 fr.; Mme Maurice Lessens, 5 fr.; Mme Edouard Bleuz, 5 fr.; Mme Huet-Wallaert, 150 fr.; Mme Armand Masson, 20 fr.; Mme Henry Mulliez, 20 fr.; Mme Richard Desrousseaux, 5 fr.; Mme veuve Desplaque-Van Gansbeke, ses enfants et petits-enfants, reconnus au séchoir, 160 fr.; Mme Léon Scerpel, 10 fr.

Le prolongement de la ligne de tramways de Lannoy à Toufflers

La réception officielle du tronçon de voie

Samedi après-midi a eu lieu la réception de la ligne de tramway conduisant de Lannoy à Toufflers, vers Toufflers, par le tronçon de voie qui a été construit par le maître-maître L. Duboucq, parti de Lannoy pour Toufflers. Y avaient pris place: M. Gramme, ingénieur départemental des ponts et chaussées, directeur des ponts et chaussées d'Arras, ingénieur des mines à Lille; Neveux, directeur de la Voie de Roubaix; Langueureux, conducteur des ponts et chaussées à Roubaix; L. Duboucq, maître-maître de Roubaix; Paul Bert, maire de Toufflers; Bayart, adjoint au maire de Toufflers; Dumas, directeur de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing; Alloy, agent voyer cantonal; Riviere, chef des travaux; L. Duboucq, directeur adjoint, inspecteur de la Compagnie et Verdonck, constructeur.

Quant toutes les formalités officielles furent remplies, le train se mit en marche vers Toufflers. Il n'y a eu que quelques minutes pour effectuer le trajet. Tout le long du parcours, à l'aller et au retour, des habitants se tiennent en curieux sur le pas de leur porte, de chaque côté de la route. Un drapeau flottait à la façade de la mairie.

Arrivé au point terminus, place de Toufflers, la voiture stoppa et les passagers en descendant, se communiquant aussitôt entre eux les impressions de ce voyage qui, nous pouvons le dire, furent excellentes.

M. Paul Dant, maire de Toufflers, les invita à se rendre chez lui où une réception fut lieu. Tandis que les champagne pétillait dans les verres, les invités dirent leur satisfaction de la réalisation définitive de ce projet démocratique. M. Paul Dant s'en montra tout particulièrement heureux. L'assistant remarqua que l'excursion de ce dernier était d'ailleurs très agréable. Il demanda à M. Dumas de vouloir bien mettre au p. s. ut en exploitation le nouveau tronçon de ligne. Le directeur de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing, prit le train qui se dirigeait vers Lannoy et Toufflers, et vice-versa à partir d'aujourd'hui, dimanche; les départs seront distancés de dix en dix minutes pour le début de l'exploitation.

AVIS

La Compagnie a l'honneur d'informer le public que le prolongement de la ligne C, de Lannoy à Toufflers, sera mis en exploitation à partir du 1^{er} janvier 1911, à 10 heures du matin. Les tarifs pour ce prolongement seront: 1^{re} classe, 0,25; 2^e classe, 0,10. Et pour la ligne entière: 1^{re} classe, 0,25; 2^e classe, 0,20.

Il sera délivré des aller et retour sur la ligne entière au prix de 0,40 en 1^{re} classe, 0,20 en 2^e classe. Les abonnements de la Grande-Place de Roubaix à Lannoy, du réseau entier de Roubaix, et des deux réseaux de Roubaix et de Tourcoing, seront émis sur la demande des abonnés, jusqu'au 31 décembre 1910, moyennant une augmentation de: 1^{re} classe, 2 fr. 50; 2^e classe, 1 fr. 50.

L'horaire sera le suivant:
Ligne C, Gare Nord à Lannoy et Toufflers: premier départ de la place de Roubaix pour Lannoy à 6 h. 30 du matin.
Gare du Nord pour Lannoy et Toufflers, premier départ le matin, 6 h. 35; de dix en dix minutes de 6 h. 35 du matin à 9 h. 35 du soir; de 20 en 20 minutes de 9 h. 35 du soir à 9 h. 55 du soir. Dernier départ le soir, 9 h. 55.
Premier départ de Lannoy pour Roubaix et de la Gare du Nord à 6 h. 35 du matin.
Toufflers pour Lannoy et la Gare du Nord: premier départ 7 h. 05; de dix en dix minutes de 7 h. 05 du matin à 9 h. 12 du soir; de vingt en vingt minutes de 9 h. 12 du soir à 9 h. 52 du soir. Dernier départ le soir, 9 h. 52.
Derniers départs de Toufflers pour la Grande-Place de Roubaix à 10 h. 12 et 10 h. 22.

La Mode

La robe, genre Empire, est le triomphe de la mode de cet hiver. Les tuniques, plus ou moins longues, ingénieusement découpées, en mousseline de soie, en tulle, en dentelle, complètent joliment les toilettes, et leur grâce, toute particulière, donne bien à la



ROBE DU SOIR en satin souple

silhouette le charme statuaire des grecques, tant envidé, et que nous n'avons jamais pu surpasser...

Le fond de la robe se compose alors d'un fourreau en satin souple, en crêpe de chine, en belle soie brochée. Il se fait très ajusté et collant aux hanches, comme les anciennes robes princesses; on ne le double pas habituellement. Des incrustations de dentelle, de larges rubans de satin, de velours, aux teintes un peu vives, en coupent heureusement la ligne sévère, pour former soit un chou, soit de ces coques, des pans de ceinture, des larges volants, qui apparaissent çà et là, sous le voile, sont très seyants. Les noués dits « Mousm » avec coques volumineuses et longs pans, de style japonais, sont des fantaisies de haute nouveauté, qui concourent toutes nos faveurs du moment. Ce noué très plat est formé d'une large coque, remontant vers le « sautoir-moi jeune homme », qui a jouté de toutes ses formes anciennes; nul doute que cette mode de ceintures ne soit adoptée d'emblée, par toutes les élégantes; mais il est à souhaiter qu'elles préfèrent aux ceintures orientales, les beaux noués « papillons », les noués « mousm » de portée infiniment plus gracieuse.

Nouveautés aussi, les cordelières tortues comme une corde, traversant le devant du corsage d'une épaule à l'autre, pour se rejoindre autour de la taille; et tomber sur la jupe, en formant plusieurs noués très lâches, terminés par un long gland. Ces fantaisies sont d'une charmante discrétion, les volants, qui les recouvrent, se laissent à peine apparaître et presque disparaître.

Les tuniques partent de l'épaule, tombent droit, et le plus souvent s'arrêtent un peu au-dessous du genou; les uns s'arrondissent, et le bord reste libre tout autour, les autres sont un peu resserrés dans le bas, soit par une bande de tulle brodée ajouré, ou par une énorme ganse recouverte de satin ou de tulle formant pa-se-poil. Lures formes et leurs dimensions sont très variées: tantôt droites, tantôt plissées (tantôt arrondies), elles sont d'une jolie tombée, qui leur donne la souplesse des tissus. Parfois, après avoir enveloppé le buste de souples draperies, elles descendent sur la jupe en s'arrêtant d'un côté à 60 centimètres du bord, et de l'autre côté, fendue dans toute la hauteur, elle retombe jusqu'en bas en coin de mouchoir. Quelquefois encore, plus originale, elle ne recouvre qu'une manche en forme d'aile et se croise à la taille pour se terminer en pointe sur le bas de la jupe.

Les tuniques, ainsi faites en tissus légers, enveloppent le fourreau, voilé presque toujours, d'une ou plusieurs mousselines superposées, de teintes diverses, qui atténuent et estompent le coloris du tissu du fond.

On obtient ainsi des résultats merveilleux, des effets de transparence inattendus: des nuances transparentes de bleu ciel, des vieux roses tamisés de gris argent, des bleus plus ou moins voilés de l'or. Ainsi, sur un fourreau en satin blanc, on étendra une gaze imprimée, ramagée de dessins cachemire, ou semée de bouquets Pompadour, qui l'on recouvrira d'une tunique en mousseline de soie d'un ton mélange, qui formera un ensemble à la fois distingué et élégant.

D'autres fois, la tunique est faite d'un réseau de perles de jais assemblées en losanges, comme les mailles d'un filet et posées sur un fond de mousseline, sur lequel retomber en pluie, les longues franges de perles qui en forment l'ourlet.

On peut ainsi, avec la même tunique, se composer plusieurs toilettes d'aspects différents, en la portant sur des fourreaux de teintes variées.

Mais, il semble que cette mode de tons doux et atténués, s'achemine, dès maintenant, vers l'éclat des couleurs vives et chatoyantes; on voit déjà triompher et détruire cette belle harmonie de tonalité? Encore, faut-il se garder de tomber dans ces originalités de mélanges horribles: du vert pourpre au rouge flamboyant, du violet au vert dur, et rechercher avant tout, une couleur en harmonie avec le teint et la nuance des cheveux. Pour les brunes, au teint mat ou coloré, il est permis d'associer les nuances un peu vives, se voyant l'une sur l'autre: cerise et argent, cuivre et noir, vert Empire et ivoire. Il est à préférer, pour les blondes, les teintes douces du bleu et mauve, du vert feuille et du vert émeraude, atténuées par les transparences d'un tulle ou d'une mousseline.

Le décolleté de nos robes, très discret, se fait rond ou carré; les bords se découpent

sur les épaules en formant une ligne nette et toute simple, ou bien se terminent par deux plis de mousseline de soie mis comme un dépliant, ou par un petit plissé de tulle. On les soulève parfois, d'un rang de perles, ou ce qui est très seyant, d'un fil de fourrure dont la teinte sombre fait valoir avantagièrement la blancheur des épaules.

Les traines étroites sont assez longues et majestueuses; elles se détachent nettement, comme un manteau de Cour, de l'arondi du devant et des côtés de la jupe.

Plus que jamais, les écharpes de tous genres accompagnent ces toilettes élégantes. Les petits souliers décolletés, en tissu métallique, en satin assorti à la robe, en moire noire, en mordoré, complètent joliment les toilettes.

La coiffure grecque, pour le soir, avec

d'étroites bandolètes en soie, en perles métalliques, ou en brillants, possèdent les faveurs; elle est fort gracieuse, d'ailleurs, pour les jeunes femmes et jeunes filles. On l'agrément d'ornements variant à l'infini: bandeau d'or entourant le chignon avec plumes posées sur le côté, sangées de perles, bandeau de velours noir, ou de mousseline de soie assortie à la teinte de la robe et fermé près de l'oreille par des nœuds d'or.

A signaler, avant de terminer, la vogue renaissante et toujours croissante, des broderies et garnitures en perles petites et multicolores. On en fait des hautes franges, des maigres bouquets, dans les tons un peu vieillots d'un effet ravissant sur une robe de taffetas bleu de lin.

UNE CABARETIÈRE assommée à coups de marteau A ROUBAIX

Le Crime d'un horticulteur. - Le meurtrier arrêté par un voisin et un agent de police. - Etat inquiétant de la victime L'enquête. - Les aveux du meurtrier Descente du Parquet

L'année 1910 qui n'avait été marquée, à Roubaix, du moins, par aucun crime, finit par un drame sanglant.

Dans la matinée de samedi, 31 décembre, un ouvrier horticulteur, a assommé à coups de marteau, la tenancière de l'estaminet où il habitait depuis dix-huit mois environ.

La victime est dans un état inquiétant, désespéré.

"Au Père Lachaise"

Tous les Roubaixiens connaissent l'estaminet du « Père Lachaise », situé rue Papin, 6, à proximité du cimetière et de la place Chaptal. Cet établissement est exploité par M. Jean-Baptiste Falez, âgé de 34 ans, née Malvina Vanschorisse, veuve depuis le 15 juin 1907.

M. Falez a eu quatre enfants qui sont morts en bas-âge.

Elle loue plusieurs chambres garnies. Ordinairement elle a trois locataires; depuis quinze jours environ deux chambres seulement sont louées. L'une est occupée par le sieur Edgar Andelhof, né à Gand (Belgique) le 28 octobre 1877 et par conséquent âgé de 33 ans. Andelhof exerce la profession d'horticulteur. Il a travaillé précédemment à Horeaux et chez M. Vandorselaere, horticulteur près du cimetière. Il y a quatre mois ce dernier se vit contraint, à la suite d'un vol pour lequel il ne porta pas plainte, de congédier Andelhof, qui avait trouvé une occupation à la Société anonyme horticole de Croix.

La conduite du Gantois ne fut guère meilleure à Croix chez M. Vandorselaere. La direction de la Société anonyme de Croix mit l'ouvrier à pied, pour huit jours, au début de cette semaine.

Andelhof, pour ne pas rester inactif cherchait à se rendre utile à l'estaminet de M^{me} Falez.

Dans le courant de cette semaine il effectua le déménagement du mobilier d'une belle-seur de M^{me} Falez-Vanschorisse.

Les travaux de propreté du samedi

Samedi matin, la cabaretière du « Père Lachaise » faisait comme chaque semaine, le grand nettoyage du samedi. L'ouvrier horticulteur Edgar Andelhof s'était offert à l'aider dans ce travail. Son offre avait été acceptée.

Un peu après neuf heures, la salle du débit était nettoyée. La cabaretière s'apprêtait à monter à l'étage pour y faire les chambres.

Andelhof, qui prénommait un mauvais action avait subtilisé une clef fermant la porte de l'estaminet. Profitant d'un moment d'inattention de la cabaretière, il ferma la porte, sans prendre la précaution de placer le verrou qui se trouve au-dessus de la serrure.

Ceci fait, il passa du débit dans la cuisine à laquelle on accède par un petit escalier de trois marches. Mme Falez-Vanschorisse s'apprêtait à monter à l'étage.

Le drame

Edgar Andelhof se précipita brusquement sur elle, la terrassa au bas de l'escalier et tenta de se livrer à d'odieuses violences sur la malheureuse.

Douée d'une force peu commune, Malvina Vanschorisse opposa une énergique résistance.

Le locataire qui s'était muni d'un marteau, long de vingt-deux centimètres et pesant trois cent cinquante grammes, en asséna plusieurs coups sur la tête de la cabaretière. Celle-ci porta instinctivement les mains à la tête pour se protéger le crâne, et le marteau mané avec grande sauvagerie entama les chairs des mains, des poignets et des bras.

La malheureuse poussa des cris déchirants. Le bandit qui la maintenait, saisit divers linges sales, qu'il plaça sur la bouche de la cabaretière en guise de baillon et qu'un peu plus tard, alors qu'il allait être arrêté, il chercha à dissimuler dans le corsage de sa victime où ils furent retrouvés tout ensanglantés.

On arrive au secours

Mais les cris de M^{me} Veuve Falez avaient été entendus par les voisins immédiats de la cabaretière, M. Achille Duforet, peintre, Grand-Rue. Il appela un autre voisin, M. Joseph Caravel, demeurant rue Papin, 8, et tous deux se dirigèrent vers la porte d'entrée du « Père Lachaise » et constatèrent qu'elle était fermée.

MM. Duforet et Tanghe furent rejoints peu après par l'agent de police Lecointe du poste voisin de la place Chaptal, qui avait été prévenu par M. Florentin Desruelles, demeurant quai de Toulon.

Terrifiant spectacle

Le meurtrier en entendant le bruit fait à la porte, cessa de s'acharner sur sa victime. Il se plaça à l'entrée de la cage d'escalier, menaçant, brandissant son marteau.

Mais les trois hommes ne furent point intimidés. Ils se jetèrent sur le forcené, paralyserent ses mouvements et le traînèrent au poste de police du 5^e arrondissement, distant d'environ 60 mètres. M. Grimaldi, commissaire de police ouvrit une enquête.

Cependant, d'autres personnes qui étaient accourues se portant au secours de M^{me} Falez qui gisait au pied de l'escalier, à l'entrée de la cage.

Edgar Andelhof avait frappé avec une telle sauvagerie que la tête de la femme ne formait plus qu'une grande plaie étendue. Le sang avait giclé inondant la tapisserie,

le rideau d'une porte et s'était répandu sur le parquet formant une grande mare...

La malheureuse fut aussitôt étendue sur un lit installé dans une pièce du rez-de-chaussée.

L'état de la victime

MM. les docteurs Montaigne, Druesse et Debuchy, mandés d'urgence, se rendirent au « Père Lachaise » où ils procédèrent à un examen attentif des blessures et les pansèrent.

Au sommet de la tête les praticiens relevèrent 8 coups de marteau ayant occasionné des plaies contuses avec décollement du cuir chevelu. Quatre coups ont produit des enfoncements osseux avec fêlures du crâne; à hauteur de l'œil gauche se trouve une forte contusion. De plus on relève plusieurs blessures aux doigts de la main gauche, principalement à l'index et à l'annulaire. Les os sont à nu et il a fallu scier l'alliance que portait la malheureuse.

Toutes ces blessures, principalement celles de la tête, sont très graves et les docteurs font les plus expresses réserves. Ils ne pourront se prononcer avant plusieurs jours sur les suites qu'elles pourraient entraîner.

L'enquête

M. Sabien Grimaldi, commissaire de police du quartier, ainsi que nous venons de le dire ouvrit aussitôt une enquête.

Le meurtrier interrogé déclina son identité et répondit par phrases saccadées aux questions du magistrat-enquêteur.

La victime, d'une voix faible, avait pu faire connaître les circonstances de la tentative d'assassinat.

Andelhof chercha d'abord à nier la préméditation, mais bientôt il passa des aveux.

Les aveux du meurtrier

Après une violente crise de larmes, le meurtrier fit des aveux.

« Je suis jaloux de cette femme, dit-il, je ne veux pas qu'elle soit à un autre. Comme toujours, samedi, elle refusait de répondre à mes avances et ma jalouse était devenue tellement aigüe, que je ne pus résister au désir de me venger. »

Après avoir fait cette déclaration importante, Andelhof ajouta n'avoir point voulu se venger, mais d'odieuses violences; se trouvant momentanément sans travail, à la suite d'une discussion avec le directeur de la Société Anonyme Horticole de Croix, le meurtrier resta à son logement.

Samedi matin, il s'était levé vers 8 heures et demie et avait déjeuné en présence de Mme Falez, dans la cuisine.

Au cours du repas, la cabaretière dit: « J'ai fait un rêve cette nuit ». Andelhof répondit simplement: « C'est cocard, moi aussi ». « Mais tous deux n'entrèrent point dans les détails de leur songe. »